

VILLE DE DOUAI

# Le compte administratif 2024



# SOMMAIRE

<b>ÉQUILIBRE FINANCIER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Les dépenses réelles de fonctionnement .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Les recettes réelles de fonctionnement .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>L'épargne : de gestion, brute et nette .....</b>	<b>p. 3</b>
<b>Les dépenses réelles d'investissement .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Les recettes réelles d'investissement .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Les recettes de fonctionnement.....</b>	<b>p. 7</b>
Produits des services.....	p. 8
Impôts et taxes.....	p. 8
Fiscalité locale.....	p. 9
Dotations et participations.....	p. 10
Autres produits de gestion courante.....	p. 10
Atténuations de charges.....	p. 11
Reprise sur amortissement et provisions.....	p. 11
<b>Les charges de fonctionnement .....</b>	<b>p. 12</b>
Charges à caractère général.....	p. 13
Dépenses de personnel.....	p. 14
Autres charges de gestion courante .....	p. 14
Charges financières .....	p. 16
Autres chapitres.....	p. 16
<b>LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>p. 17</b>
<b>Les recettes d'investissement.....</b>	<b>p. 18</b>
<b>Les dépenses d'investissement .....</b>	<b>p. 19</b>
<b>LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE .....</b>	<b>p. 21</b>
<b>Cadre de vie, transition écologique.....</b>	<b>p. 21</b>
<b>Culture, événements, sports.....</b>	<b>p. 22</b>
<b>Éducation, enfance et jeunesse.....</b>	<b>p. 23</b>
<b>Solidarité et action sociale.....</b>	<b>p. 24</b>
<b>Moyens généraux.....</b>	<b>p. 25</b>

# ÉQUILIBRE FINANCIER

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

*NB : les chiffres ci-dessous ont été « retraités » afin d'éliminer certaines dépenses et recettes à caractère exceptionnel des différents exercices (exemple : cessions d'immobilisations).*

Lecture des ordres de grandeur : M€ : millions d'euros / k€ : milliers d'euros

### LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées ont atteint en 2024 un montant de 59,6 M€ contre 58,2 M€ en 2023, soit une augmentation de +2,39 %.

Malgré une inflation 2024 à 2%, les dépenses courantes diminuent de -4,67% sous l'effet principal de la baisse des consommations énergétiques et des coûts de l'énergie.

La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique poursuit ainsi ses effets positifs sur la trajectoire des dépenses et permet de contrebalancer les augmentations d'autres postes de dépenses tels que les denrées alimentaires, les produits courants et les assurances. La variation de dépenses est aussi la traduction des choix municipaux pour le développement de ses politiques publiques.

Dans le même temps, les dépenses de personnel continuent, quant à elle, à fortement augmenter en 2024 : +5,56 % (2023 : +4,80 % ; 2022 : +9,09%). Cette année encore, le contexte inflationniste explique la mise en place de mesures en faveur des agents mais impactant fortement l'évolution des dépenses (évolution du SMIC, augmentation du nombre de points d'indice, etc.). En parallèle, la commune a souhaité préserver sa démarche volontariste en faveur de ses équipes.

Du côté de la dette, les frais financiers diminuent de -14,02 %. En 2024, un emprunt de 3 M€ a été souscrit malgré les 8,27 M€ inscrits lors du vote du budget primitif. Cette situation s'explique par la perception de recettes non prévues au moment du vote du budget telles que les subventions attribuées pour les projets d'équipement en cours d'exercice.

### LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées (hors cessions et rattachements) apparaissent stables. Cependant en 2023, la ville a perçu 2,23 M€ au titre de la compensation inflation versée par l'État. Retraité de cette recette exceptionnelle, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +3,09 %.

La variation des recettes est le fruit de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le produit fiscal évolue de +3,68 % sous l'effet de la variation des bases forfaitaires 2024 +3,9 % et de la régularisation de produits fiscaux.

Les produits de services progressent de +19,03 % sous l'effet de la dynamique des prestations proposées aux usagers (restauration scolaire, garderie, saison culturelle, etc.).

Malgré le contexte économique peut favorable pour le marché de l'immobilier, les droits de mutation à titre onéreux sont stables par rapport à 2023.

Enfin, la participation de nos partenaires institutionnels est maintenue au même niveau.

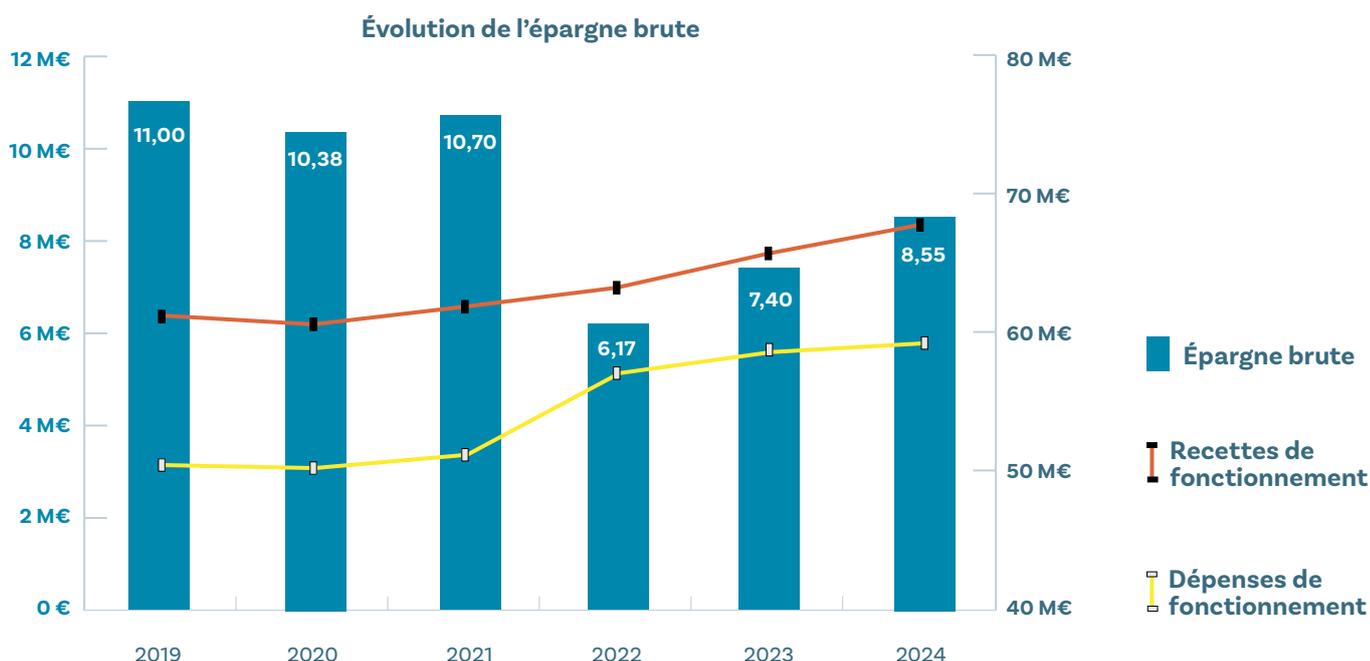
## L'ÉPARGNE : DE GESTION, BRUTE ET NETTE

L'épargne de gestion (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) exprime le surplus sur le fonctionnement courant avant intégration des frais financiers.

Ce solde progresse de +12,66 %, soit +1 M€. Après la forte baisse constatée en 2022, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement se poursuit et permet de retrouver progressivement un bon niveau d'épargne dans un contexte contraint par le poids des charges de personnel et celui des charges de gestion courante.

L'épargne brute mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après paiement des intérêts d'emprunts. Elle s'élève à 8,55 M€ en 2024, soit + 1,1 M€ par rapport à 2023.

L'épargne nette, qui mesure l'autofinancement net dégagé pour financer l'investissement après prise en charge du remboursement en capital de la dette, atteint 4,7 M€ contre 3,7 M€ en 2023, soit + 1,1 M€.



## LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) s'élèvent à 13,99 M€ en 2024, en augmentation de +1,8 M€ par rapport à 2023. Une augmentation qui s'explique par le calendrier d'exécution des projets.

## LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, essentiellement composées du fonds de compensation de la TVA et de subventions d'investissement, totalisent 5,3 M€ avant intégration du résultat de fonctionnement.

L'augmentation des recettes d'investissement est liée à l'évolution des subventions perçues (+560 k€ par rapport à 2023) qui suit la mise en œuvre du calendrier d'exécution des travaux ainsi qu'à la dynamique du reversement des droits et amendes de police redistribués par l'État (hors stationnement) +26,59 %.

Le FCTVA subit une baisse de -154 k€ compte tenu de la baisse des dépenses d'équipement constatée en 2023.

Enfin, la taxe d'aménagement (= taxe sur les travaux soumis à autorisations d'urbanisme) affiche une nette baisse en raison de la régularisation d'un trop-perçu sur un exercice antérieur. Ainsi le solde versé est de 59 k€. Avant régularisation, le produit encaissé en 2024 était de 196 k€ contre 230 k€ perçus en 2023.

Depuis 2020, l'équipe municipale a fait le choix fort de mener une politique d'investissement tout en préservant ses ratios financiers, ce qui l'a conduite à ne pas emprunter au cours de la période 2020-2023.

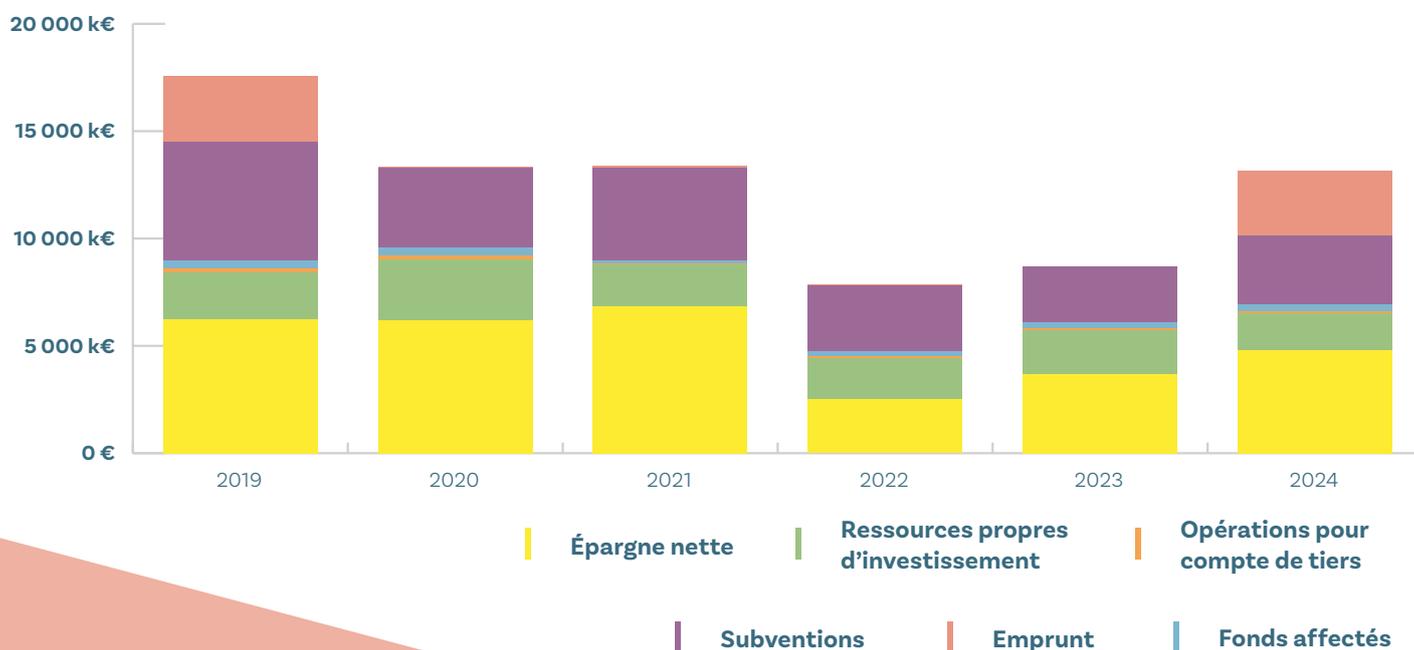
Cette démarche avait pour objectif d'utiliser le fonds de roulement dont la ville disposait et d'alléger la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement.

En 2024, le fonds de roulement n'est plus suffisant pour financer l'ensemble des dépenses mises en œuvre dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, ainsi, la ville a emprunté 3 M€ pour répondre à son besoin de financement.

Malgré ce recours à l'emprunt en 2024, la part de l'autofinancement reste relativement stable avec un taux de 22,85 % contre 24 % en 2023.

k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette	18 301	11 522	12 376	13 335	12 132	13 992
Dépenses d'équipement	18 152	11 454	12 342	13 311	12 029	13 874
- Dépenses directes d'équipement	17 850	11 257	11 896	13 085	11 838	13 339
- Dépenses indirectes (Fonds de concours et subventions d'équipement)	302	197	446	226	191	535
Opérations pour cpte de tiers (dépenses)	149	68	33	24	103	118
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	0	0
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>18 301</b>	<b>11 522</b>	<b>12 375</b>	<b>13 335</b>	<b>12 132</b>	<b>13 992</b>

Financement de l'investissement	17 585	13 348	13 374	7 841	8 703	13 144
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>6 267</b>	<b>6 208</b>	<b>6 837</b>	<b>2 498</b>	<b>3 684</b>	<b>4 798</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 180	2 816	1 947	1 930	2 048	1 722
- FCTVA	2 060	2 607	1 447	1 537	1 818	1 663
- Produits des cessions	0	0	0	0	0	0
- Diverses RPI (taxe d'aménagement)	120	209	500	393	230	59
Opérations pour cpte de tiers (recettes)	149	171	34	51	48	61
Fonds affectés (amendes...)	384	382	154	236	287	364
Subventions	5 550	3 699	4 325	3 102	2 636	3 197
Emprunt	3 055	72	77	24	0	3 002
<b>Variation de l'excédent global</b>	<b>-716</b>	<b>1 826</b>	<b>999</b>	<b>-5 494</b>	<b>-3 429</b>	<b>-848</b>

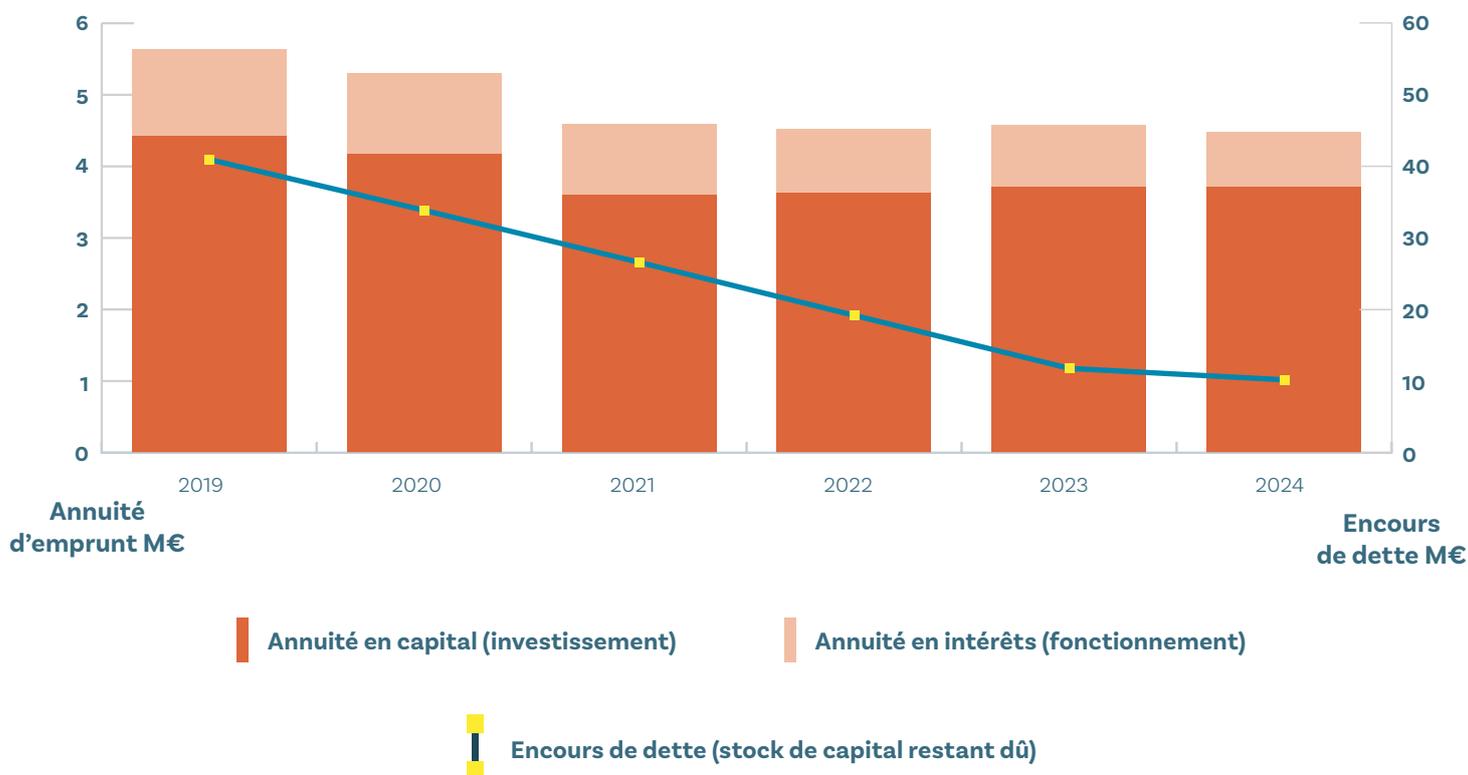


En dépit de la contractualisation d'un nouvel emprunt, l'encours de dette (le montant total du capital restant dû) diminue de 752 k€.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette s'élève à 25,17 M€. La dette par habitant, qui a connu un pic en 2009, se situe à 622 €/habitant en 2024, en deçà de la moyenne de la strate (976 €).

Ce qui compte n'est pas seulement l'évolution de l'encours de dette, c'est aussi l'évolution de la capacité de la Ville à le rembourser. C'est pourquoi on met en rapport cet encours à l'épargne brute pour déterminer la capacité de désendettement (« solvabilité annuelle »).

### Évolution de la dette et de son poids financier au 31/12/2024



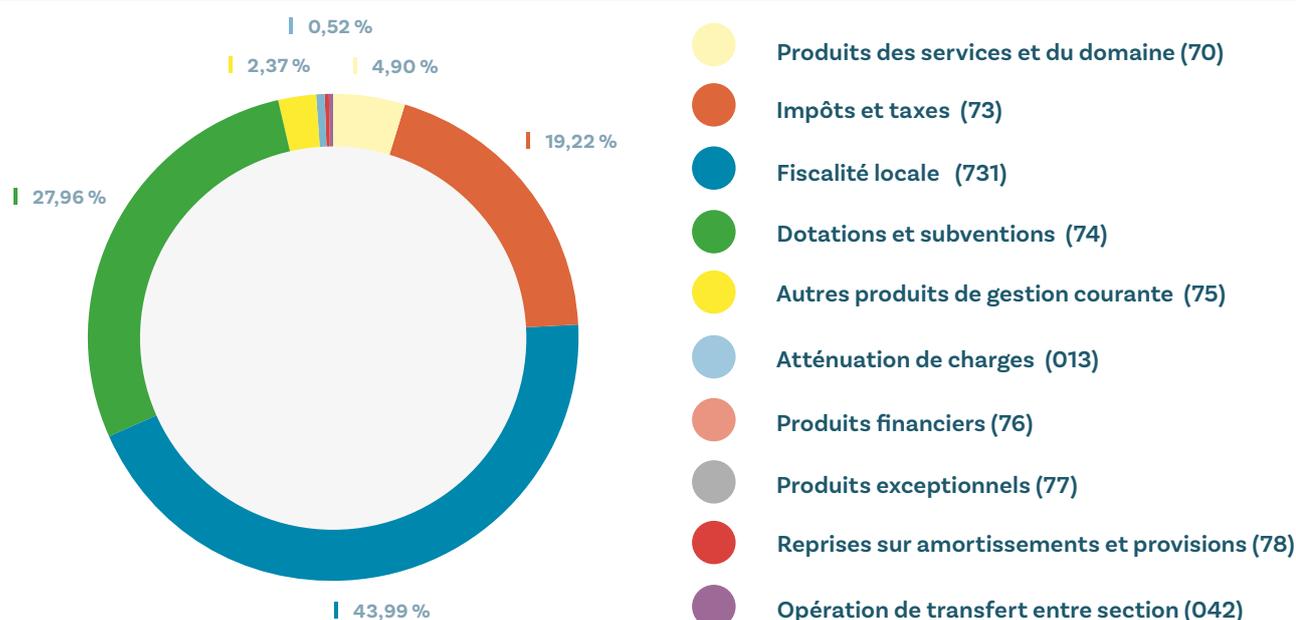
Cette capacité mesure le nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette, si la ville cessait d'investir et de souscrire des emprunts.

La perte d'épargne brute conduit à relever la solvabilité de la Ville à 2,6 ans contre 3,3 ans en 2023. Ce taux est très inférieur à la moyenne des Villes de la strate qui est de 8 ans.

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au global, les produits de fonctionnement s'élèvent à 68,27 M€, soit une variation de -0,72% (-493 k€). Cette variation doit être analysée au regard de la recette exceptionnelle perçue en 2023 d'un montant de 2,23 M€ au titre de la compensation inflation versée par l'État. Ainsi, retraitée de cette recette exceptionnelle, les produits de fonctionnement progressent +2,61 %, soit +1,7 M€.



	Décomposition	CA 2023 €	CA 2024 €	Évolution €	Évolution %
	Produits des services et du domaine (70)	2 821 761,11	3 358 628,07	536 866,96	19,03
	Impôts et taxes (73)	13 236 766,62	13 185 233,62	-51 533,00	-0,39
	Fiscalité locale (731)	29 101 521,81	30 173 890,93	1 072 369,12	3,68
	Dotations et subventions (74)	20 936 415,41	19 178 821,03	-1 757 594,38	-8,39
	Autres produits de gestion courante (75)	1 628 440,88	1 626 179,52	-2 261,36	-0,14
	dont annulations de rattachements	298 343,59	303 734,98	5 391,39	1,81
	Atténuation de charges (013)	167 596,91	360 023,03	192 426,12	114,81
	Produits financiers (76)	1 452,77	1 607,32	154,55	10,64
	Produits exceptionnels (77)	172 531,97	38 659,66	-133 872,31	-77,59
	dont produits des cessions	170 740,00	15 700,00	155 040,00	-90,80
	Reprises sur amortissements et provisions (78)	312 471,56	269 062,28	-43 409,28	-13,89
	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 378 959,04</b>	<b>68 192 105,46</b>	<b>-186 853,58</b>	<b>-0,27</b>
	Opération de transfert entre section (042)	391 000,17	84 014,46	-306 985,71	-78,51
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 769 959,21</b>	<b>68 276 119,92</b>	<b>-493 839,29</b>	<b>-0,72</b>

## Produits des services (Chapitre 70)

Les produits de services évoluent entre 2023 et 2024 de +536k€, soit +19,03%. Cette variation traduit la bonne fréquentation des équipements de la ville et le succès des prestations proposées par l'équipe municipale.

Pris plus en détails, les principales variations sont :

- **les prestations scolaires et périscolaires évoluent de +200 k€**, soit +20,05 % compte tenu du nombre d'usagers accueillis dans les restaurants scolaires, garderies et les accueils de loisirs
- **les produits des spectacles évoluent quant à eux de +34,17 %**, soit +49 k€. Au cours de la saison, le théâtre a accueilli 8 307 spectateurs, soit +18,67 % et proposé 4 spectacles supplémentaires.
- **l'évolution des recettes des entrées et autres prestations du musée** traduit le succès de l'exposition Monet-Duhem qui a accueilli près de 14 000 visiteurs, du Pendule de Foucault et toutes les actions de médiations culturelles proposées tout au long de l'année : +34,58 %, soit +13,7 k€.

	CA 2023 €	CA 2024 €	Variation	
			€	%
Éducation, enfance, jeunesse	1 000 535,62	1 201 149,35	200 613,73	20,05
Occupation du domaine public	888 021,88	1 152 608,25	264 586,37	29,80
Conservatoire	288 485,29	285 903,86	-2 581,43	-0,89
Equipements sportifs	276 619,92	271 740,02	-4 879,90	-1,76
Théâtre	144 508,06	193 879,45	49 371,39	34,17
Concessions cimetières	87 414,80	92 978,50	5 563,70	6,36
Remboursement mise à disposition d'agents auprès d'autres organismes	63 496,75	64 907,30	1 410,55	2,22
Musée	39 775,68	53 528,85	13 753,17	34,58
Entretien d'espaces verts	3 750,00	15 000,00	11 250,00	300,00
Ateliers municipaux	14 558,87	12 406,68	-2 152,19	-14,78
Bibliothèque	4 288,40	3 071,80	-1 216,60	-28,37
Evènementiel	7 464,44	1 707,21	-5 757,23	-77,13
Archives	491,40	596,80	105,40	21,45
	<b>2 821 761,11</b>	<b>3 358 628,07</b>	<b>536 866,96</b>	<b>19,03</b>

## Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes est en légère baisse à la suite de la diminution du Fonds de Péréquation Intercommunale FPIC (-32k€). Il recouvre les recettes liées à la péréquation horizontale. Ainsi, les recettes proviennent principalement de l'intercommunalité avec :

●  
**DOTATION DE SOLIDARITÉ  
COMMUNAUTAIRE :**

**1,21 M€**

●  
**ATTRIBUTION DE  
COMPENSATION :**

**11,30 M€**

La variation de 51 k€, soit -0.39 %, s'explique d'une part par la baisse du FPIC -32 k€ et de la diminution de la 7<sup>e</sup> part de DSC -19 k€.

## Fiscalité locale (Chapitre 731)

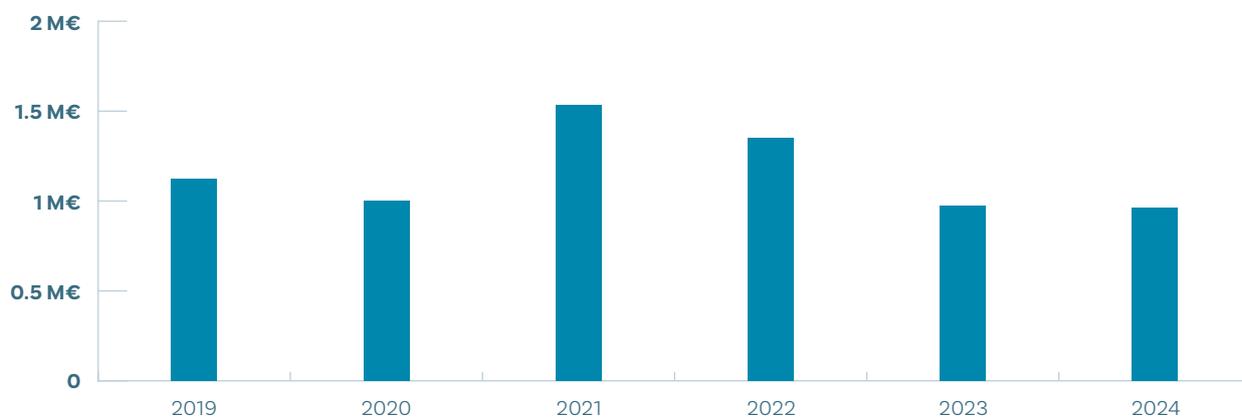
La fiscalité locale augmente de 1,07M€ pour l'exercice 2024. Elle comprend essentiellement les produits fiscaux qui évoluent sous l'effet de la revalorisation nationale des valeurs locatives (+3,9%) et des régularisations d'imposition réalisées par l'administration fiscale.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22 351 495 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 144 834 €
- Compensation de perte de taxe d'habitation sur les résidences principales : 3 940 457 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 663 373 €
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 770 953 €



Au-delà du produit de la fiscalité « ménage », la ville perçoit d'autres recettes fiscales :

- **La taxe d'électricité varie fortement** à la suite de modifications des modalités de versements aux collectivités : -272 k€ en 2024. En 2023, la ville avait perçu l'année pleine 2023 ainsi que le solde de 2022 (4<sup>e</sup> trimestre).
- **Les droits de mutations à titre onéreux sont stables** (961 k€), soit -13k€ par rapport à 2023 après deux années de fortes baisses.



## Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre budgétaire apparaît en forte baisse de -1,75 M€. Cependant, en 2023, la ville a perçu une compensation non pérenne de la part de l'Etat au titre de la compensation inflation, d'un montant de 2,23 M€, qu'il convient de retraiter dans l'analyse de ce chapitre budgétaire. Ainsi, les dotations versées varient de +2,54 %, soit +474 k€.

Dans le détail, les dotations de l'État sont les principales recettes perçues :

- **La dotation globale de fonctionnement varie de + 387 k€ (+2,48 %)** dû à l'abondement de la loi de finances pour 2024 de la dotation de solidarité urbaine qui augmente de +401 k€ entre 2023 et 2024.
- **Les autres dotations versées par l'État (exonérations fiscales, fonds de compensation TVA, etc.) diminuent de 88k€** du fait de la baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Cette baisse est liée à la loi de finances 2024, les crédits alloués ont été diminués afin d'abonder d'autres enveloppes de dotations dont la DSU

Au-delà de l'État, la ville perçoit des recettes de la part d'autres partenaires financiers. Entre 2023 et 2024, ces financements ont progressé de +10,7%, soit +171k€, notamment dû à des évolutions de partenariats financiers (Cité éducative : +48,6 k€, Caisse d'allocations familiales : +32 k€, Participation ville de Râches pour les accueils de loisirs : +19 k€) et à une régularisation de participations financières non perçues en 2023 (conservatoire : 85 k€).

## Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le chapitre budgétaire comprend deux principales recettes : le produit des loyers et les recettes exceptionnelles. Au global, le chapitre budgétaire est stable 1,6 M€ par rapport à 2023.

**Le produits des loyers** évolue de + 11,37 % principalement dû à la revalorisation annuelle des baux (67 k€) et à de nouveaux commerçants tels que Passion BD, la Taverne de Tanuki (+39 k€).

**TABLEAU DES RECETTES LOCATIVES**

	CA 2023 €	CA 2024 €	Variation	
			€	%
Chalet parc Fenain	400,00	250,00	-150,00	-37,5
Chalets Douai d'hiver	4 608,00	0,00	-4 608,00	-100
Locations de salles	77 146,41	76 287,63	-858,78	-1,11
Locations habitations, charges	161 890,62	230 570,90	68 680,28	42,42
Locations commerciales	679 292,26	721 809,35	42 517,09	6,26
	<b>923 337,29</b>	<b>1 028 917,88</b>	<b>105 580,59</b>	<b>11,43</b>

Les recettes exceptionnelles diminuent de -87 k€

### TABLEAU DÉTAIL RECETTES EXCEPTIONNELLES

	CA 2023 €	CA 2024 €	Variation	
			€	%
Annulations de mandats sur exercices antérieurs	1 791,97	22 959,66	21 167,69	1 181,25
Cessions	170 740	15 700	-155 040,00	-90,8
Pénalités de retard	24 234,47	13 261,75	-10 972,72	-45,28
Recettes sur créances admises en non-valeur	119,19	135,48	16,29	13,67
Recettes exceptionnelles	91 269,85	10 735,65	-80 534,20	-88,24
Annulations de rattachements	298 343,59	436 117,38	137 773,79	46,18
Sinistres	163 375,44	113 073,99	-50 301,45	-30,79
Remboursements d'avois	111 523,05	20 235,39	-91 287,66	-81,86
Remboursements sur charges de personnel	167 596,91	360 023,03	192 426,12	114,81
Provisions	312 471,56	269 062,28	-43 409,28	-13,89
	<b>1 341 466,03</b>	<b>1 261 304,61</b>	<b>-80 161,42</b>	<b>-5,98</b>

### Atténuations de charges (Chapitre 013)

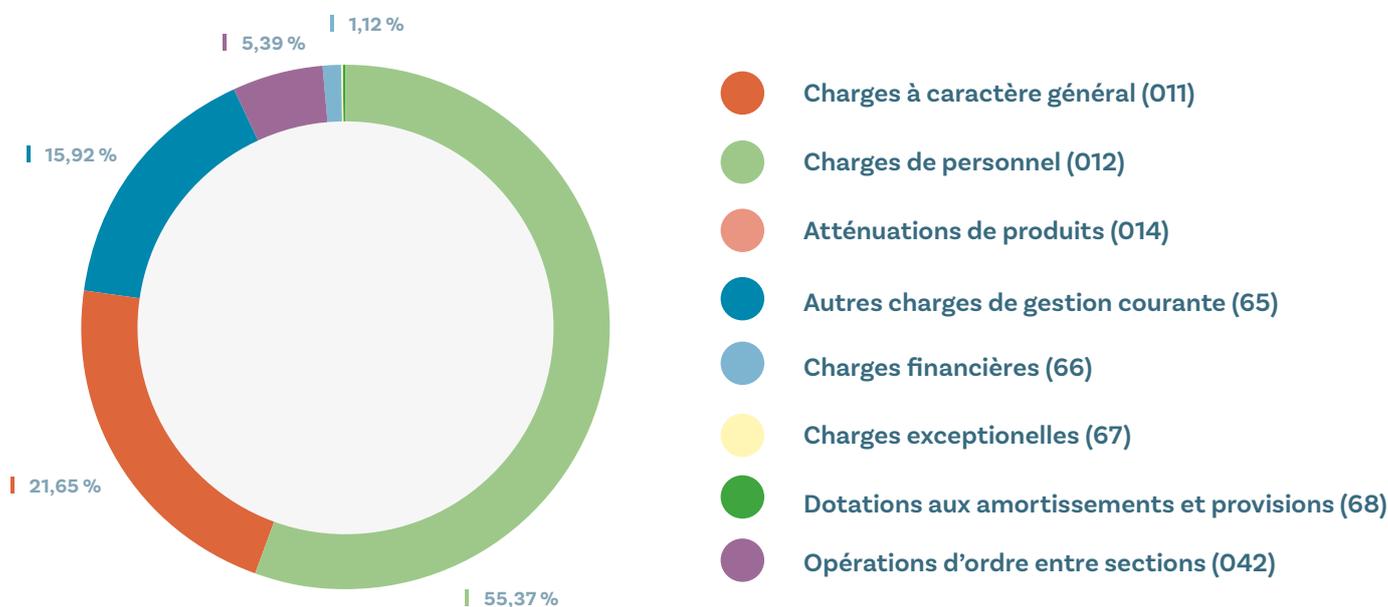
Ce poste concerne les remboursements de charges engagées par la ville pour ses agents. La ville a perçu +192 € par rapport à 2023 essentiellement dû à des régularisations de la part de l'assureur de la ville dans le cadre du contrat d'assurance statutaire pour la période 2019/2021.

### Reprise sur amortissement et provisions (Chapitre 78)

En 2024, la ville a repris la provision inscrite en 2023 pour le contentieux pénal relatif à l'homicide involontaire (M. Delzenne) pour lequel le tribunal a rendu un jugement écartant le risque de la ville (200 k€) ainsi que pour le contentieux Becuwe (62k€) et pour des créances éteintes (2 k€).

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2024 à 63,08 M€, au sein desquelles les dépenses réelles de fonctionnement sont en évolution de +2,39 %, soit +1,4 M€.



	Décomposition	CA 2023 €	CA 2024 €	Évolution	
				€	%
	Charges à caractère général (011)	14 375 978,56	13 704 681,15	-671 297,41	-4,67
	Charges de personnel (012)	33 200 304,13	35 047 882,48	1 847 578,35	5,56
	Atténuations de produits (014)	130 802,00	121 439,00	-9 363,00	-7,16
	Autres charges de gestion courante (65)	9 508 857,21	10 078 255,39	569 398,18	5,99
	<b>TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>57 215 941,90</b>	<b>58 952 258,02</b>	<b>1 736 316,12</b>	<b>3,03</b>
	Charges financières (66)	825 713,98	709 943,80	-115 770,18	-14,02
	dont intérêts de la dette (connus non échus ICNE)	254 278,14	209 794,78	-44 483,36	-17,49
	Charges exceptionnelles (67)	17 185,77	9 945,46	-7 240,31	-42,13
	Dotations aux amortissements et provisions (68)	220 635,76	1 341,32	-219 294,44	-99,39
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>58 279 477,41</b>	<b>59 673 488,60</b>	<b>1 394 011,19</b>	<b>2,39</b>
	Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	3 971 912,78	3 410 996,56	-560 916,22	-14,12
	<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 251 390,19</b>	<b>63 084 485,16</b>	<b>833 094,97</b>	<b>1,34</b>

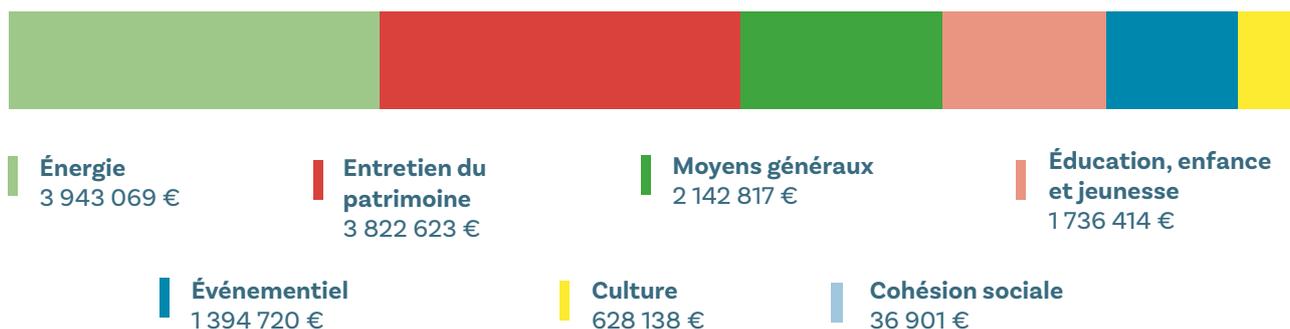
## Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les dépenses à caractère général correspondent aux dépenses courantes de la collectivité.

Au global, elles sont en diminution de -671 k€, soit -4,67 %.

Pris plus en détails, ces postes budgétaires comportent les variations suivantes :

- **Les dépenses d'énergie diminuent de -1,3 M€**, soit -27,02 % de CA à CA grâce aux baisses des coûts de l'énergie et des effets de l'ambitieux plan de sobriété énergétique mis en place par la ville.
- **Les dépenses de restauration scolaire augmentent quant à elles de 14,10 %** compte tenu de l'augmentation des effectifs accueillis, de la mise en place d'un contrat de fourniture de repas et de l'impact de l'inflation sur l'achat des denrées alimentaires
- **Au global, les contrats assurances** (assurances statutaires, dommages aux biens, flotte automobile etc.) **ont fortement augmenté : +38,39 %**, soit 173 k€ sur l'année 2024
- **En 2024, des études ont été lancées dans le cadre de la préparation de dossiers** : diagnostic jeunesse, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché d'exploitation de chauffage ainsi que des études et audits organisationnels, ce qui conduit à augmenter ce poste de dépenses de +80 k€ de CA à CA.
- **Les frais liés aux manifestations et évènements proposés évoluent de +160 k€** pour tenir compte de régularisations SACEM 37,5 k€, et du redimensionnement de manifestations : Douai d'hiver : +37,8 k€, cérémonies patriotiques : +21,5 k€, fête de la musique : 7,5 k€, etc.
- **Les frais du musée** augmentent compte tenu de l'organisation de l'exposition Monet-Duhem de +56,35 k€.



**Le poste de l'énergie** comprend notamment les dépenses d'eau (309 k€), d'électricité (2,2 M€) et de chauffage (997 k€).

**Le poste de l'entretien du patrimoine** prend en compte l'achat de fournitures et les contrats nécessaires à l'entretien du patrimoine immobilier et de la voirie (501 k€), l'entretien des espaces verts, parc (1,06 M€).

**Le poste de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse** est notamment constitué des charges nécessaires à l'achat de fournitures scolaires (76 k€), de denrées alimentaires (831 k€), de produits d'entretien (91,9 k€), de la Cité éducative Douai Waziers (152 k€).

**Le poste de l'événementiel** comprend en 2024 les charges nécessaires pour la mise en œuvre de la politique sportive : manifestations sportives (58 k€), animation du parc J Vernier (137 k€), entretien des salles de sports (44k€). Il couvre également celles nécessaires aux manifestations et cérémonies patriotiques dont les fêtes de Gayant (271 k€), Festival des Binbins (109 k€), les festivités d'hiver (284 k€), le cirque (97 k€), la fête de la musique (17 k€), les cérémonies patriotiques (47,5 k€).

**Les dépenses courantes liées à la culture** s'élèvent en 2024 à 46 k€ pour la bibliothèque, 62 k€ pour le conservatoire, 109 k€ pour le musée et 403 k€ pour le théâtre.

**La cohésion sociale** regroupe les frais d'animation des conseils de quartiers et médiation dans les quartiers (36 k€).

**Les moyens généraux** couvrent les dépenses telles que les assurances (606 k€), l'entretien du parc informatique (355 k€), la communication (272 k€), les frais postaux (58,7 k€) ou bien l'achat d'équipements de protection individuelle pour les agents (115 k€). Le coût des taxes foncières et autres frais fiscaux augmente fortement en 2024 de 11,54 %, soit +29,5 k€.

## Dépenses de personnel (Chapitre 012)

**En 2024, les charges de personnel ont augmenté de 1,84 M€ soit + 5,56 % de CA à CA.**

Cette augmentation doit être analysée au regard d'un contexte inflationniste qui impacte considérablement les ressources humaines même si ces « coups de pouce » sont favorables aux agents. Cette augmentation est également due aux choix que fait la Ville vis-à-vis de son personnel.

### Contexte d'inflation et de réformes statutaires

- Les réformes 2023 appliquées en année pleine en 2024 : 505 k€
- La majoration de l'indice majoré (5 pts) pour chaque agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 360 k€
- Les augmentations du SMIC à hauteur de 135 k€
- L'organisation des élections législatives (non prévues) : 60 k€
- L'augmentation d'un point du taux de cotisation CNRACL : 154 k€
- Passage de 50 % à 75 % de prise en charge des abonnements de transport collectif pour les déplacements domicile/travail des agents.

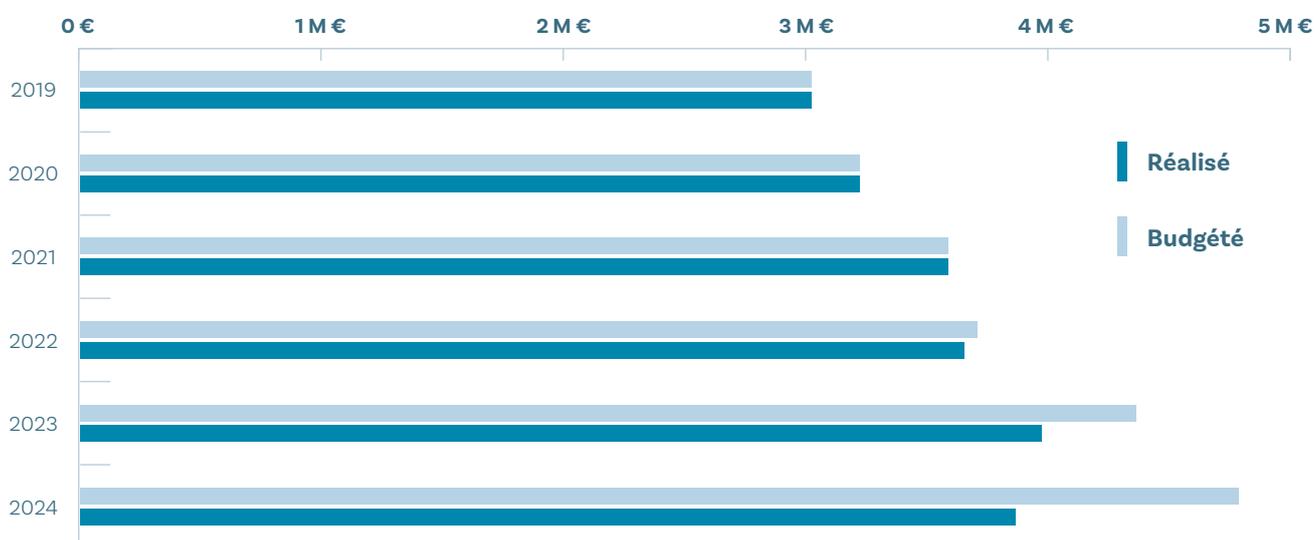
### Choix de la Ville

- Le travail mené pour la régularisation des reprises des services privés-publics : 100 k€
- Le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : 185 k€
- La poursuite de la dé-précarisation au sein de la direction de l'enfance éducation jeunesse grâce au travail de nomination des stagiaires
- La préservation de la politique d'avancement de grade et promotion interne en faveur des agents : 54 k€
- La poursuite des actions bien-être santé au travail
- Le versement annuel des « bons plaisirs » pour les agents

## Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

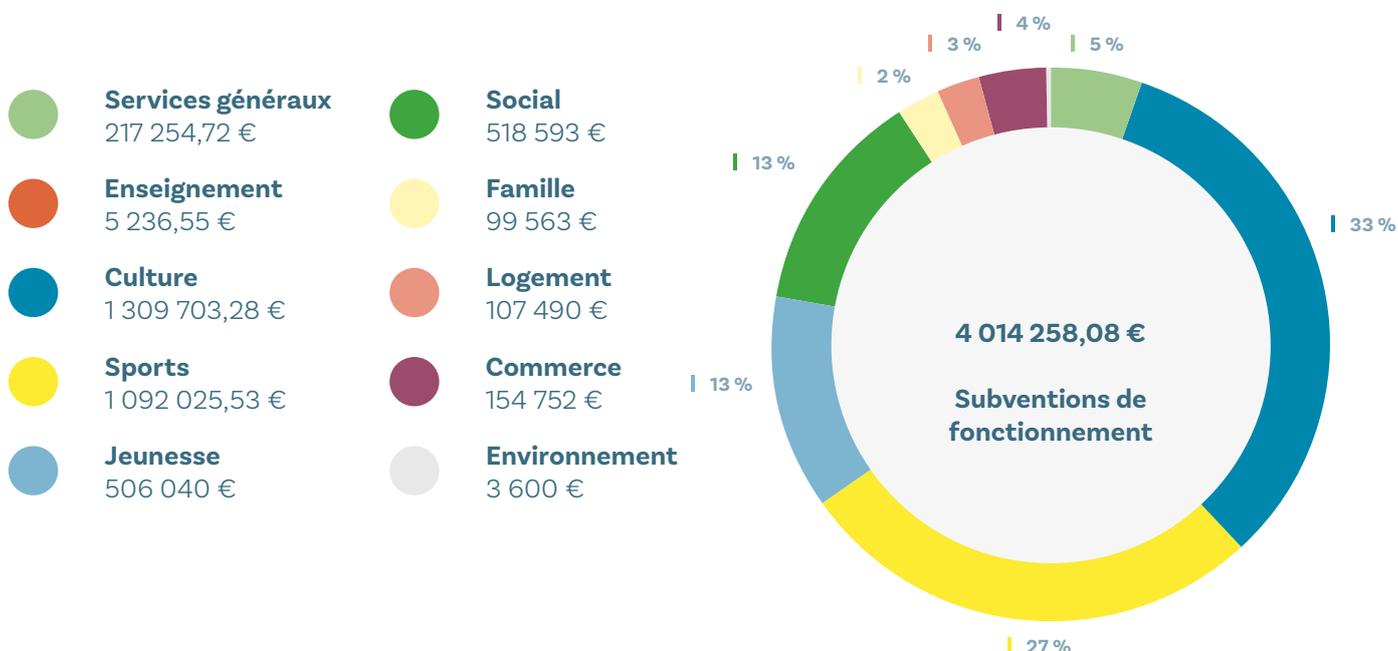
Au global ce poste de dépenses augmente de 5,99 %, soit un réalisé de 10,07 M€ pour 2024. Il couvre plusieurs types de dépenses telles que :

**La subvention d'équilibre du CCAS** qui diminue de 108 k€, soit -2,73 % de CA à CA compte tenu de la démarche de résorption des excédents de fonctionnement capitalisés dans le budget principal du CCAS. Cet ajustement conduit à ce que le CCAS termine l'exercice budgétaire 2024 avec un résultat à zéro tel que souhaité dans le dialogue de gestion entre la ville et la structure.



Les subventions versées aux associations augmentent de +1,8 %, soit 70 k€.

	BP 2024 (€)	TOTAL BUDGETÉ (€) (BP + DM + virements)	Mandaté (€) 2024
<b>SPORTS</b>			
- Fonctionnement	1 045 520,00	1 045 520,00	1 080 475,53
- Investissement	35 085,00	61 585,00	25 619,27
- Exceptionnelles fonctionnement	0,00	6 950,00	11 550,00
<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>			
- Fonctionnement	2 912 758,00	2 812 758,00	2 897 232,55
- Investissement	55 457,00	62 807,00	54 304,73
- Exceptionnelles fonctionnement	55 000,00	48 050,00	25 000,00
- Exceptionnelles investissement	0,00	1 200,00	0,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>3 958 278,00</b>	<b>3 858 278,00</b>	<b>3 977 708,08</b>
<b>Investissement</b>	<b>90 542,00</b>	<b>124 392,00</b>	<b>79 924,00</b>
<b>Fonctionnement exceptionnelles</b>	<b>55 000,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>36 550,00</b>
<b>Investissement exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>



Les participations de la ville auprès d'autres organismes telles que :

- le financement des écoles privées : 75 k€ (+12,81 %) ;
- le financement des centres sociaux, MJC, Associations des familles pour la partie actions menées pour la ville dans le cadre de la CTG : 214 k€.
- Les aides aux commerçants : 26,5 k€
- Le soutien à la vie des quartiers : 29,7 k€

	BP 2024 (€)	TOTAL BUDGÉTÉ (€) (BP + DM+ virements)	Mandaté 2024 (€)
<b>SERVICE PARTICIPATION CITOYENNE</b>			
Politique de la ville	105 000,00	63 000,00	29 765,56
fonds d'animation pour les quartiers	35 700,00	34 000,00	24 669,45
<b>TOTAL</b>	<b>140 700,00</b>	<b>97 000,00</b>	<b>54 435,01</b>
<b>CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
CEJ	207 662,00	207 662,00	207 662,00
Bourses aux permis	6 000,00	0,00	0,00
Subventions BAFA	6 000,00	2 616,07	1 920,00
Aides sociales à l'enfance	0,00	0,00	0,00
Subventions classes de neige, classes découvertes	500,00	0,00	0,00
Subventions séjours ados	0,00	0,00	0,00
Subventions projets aux écoles	5 000,00	4 728,90	4 728,90
Soutien aux commerçants	50 000,00	30 885,00	26 085,00
Subvention Scarpe Escout	5 000,00	5 000,00	2 741,44
Subvention Département	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>445 862,00</b>	<b>357 891,97</b>	<b>307 572,35</b>
<b>TOTAL GENERAL 1) et 2)</b>			
Fonctionnement	4 404 140,00	4 216 169,97	4 285 280,43
Investissement	90 542,00	124 392,00	79 924,00
Fonctionnement exceptionnelles	55 000,00	55 000,00	36 550,00
Investissement exceptionnelles	0,00	1 200,00	0,00

À cela s'ajoute la **régularisation de recettes rattachées** sur des exercices antérieurs pour un montant de 463 k€.

Les **indemnités des élus** sont stables à 429 k€, soit une variation de +0,63 % de CA à CA.

## Charges financières (Chapitre 66)

Les frais financiers s'établissent à 710 k€. La charge de la dette diminue entre 2023 et 2024 de -116 k€, soit -14,02 %.

En 2024, la ville a souscrit un emprunt auprès de la Société Générale pour un montant de 3 millions d'euros à taux variable : Euribor 3Mois, marge de +0,42 % flooré à 2 %.

## Autres chapitres (014, 67 et 68)

Les charges exceptionnelles d'un montant de 9,9 k€ ont permis de prendre en charges des régularisations comptables.

En 2024 la ville a repris 1,3 k€ de provisions nées de la dépréciation de créances afin de les admettre en non-valeurs.

Le montant des dégrèvements accordés par les services des impôts pour la taxe d'habitation sur les logements vacants est en baisse de -9,3 k€, soit 7,16 % (réalisé 2024 : 121 439 €).

# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Décomposition	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	Évolution	
			€	%
EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	1 480 504,21	0,00	-1 480 504,21	-100,00
Dotations, fonds divers et réserves (10)	5 240 955,06	8 377 905,02	3 136 949,96	59,85
Subventions d'investissement (13)	2 881 889,79	3 559 696,17	677 806,38	23,52
Emprunts et dettes assimilées (16)	0,00	3 002 050,00	3 002 050,00	
Immobilisations corporelles (21)	0,00	7 000,00	7 000,00	
Autres immobilisations financières (27)	42 046,92	36 814,82	-5 232,10	-12,44
Travaux sur mise hors péril (recettes) (454)	32 200,39	77 404,86	45 204,47	140,38
Opérations d'investissement (subvention rénovation Frais-Marais) (4582)	16 288,76	208 431,43	192 142,67	1179,60
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 693 885,13</b>	<b>15 269 302,30</b>	<b>5 575 417,17</b>	<b>57,51</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	3 971 912,78	3 410 996,56	-560 916,22	-14,12
Opérations patrimoniales (041)	498 419,89	334 407,11	-164 012,78	-32,91
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 470 332,67</b>	<b>3 745 403,67</b>	<b>-724 929,00</b>	<b>-16,22</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 164 217,80</b>	<b>19 014 705,97</b>	<b>4 850 488,17</b>	<b>34,24</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement encaissées au CA 2024 (c'est-à-dire hors excédent de fonctionnement N-1 et hors amortissements) s'établissent à 8,75 M€.

Elles se composent des éléments suivants :

### Les subventions d'équipements

Les subventions d'équipements sont les participations de l'État ou d'autres partenaires financiers tels que la Région, le Département, l'Agence de l'eau, etc

- Axe Bellain-Madeleine : ..... 394 k€
- Maison de proximité de Frais Marais : ..... 326 k€
- Voie douce - Bord de Scarpe : ..... 237 k€
- Trame sombre : ..... 237 k€
- Récupération eaux pluviales - Ateliers municipaux : ..... 200 k€
- Plaine de jeux Faubourg d'Esquerchin : ..... 195 k€
- Reconstruction salle des fêtes Gayant : ..... 146 k€
- Couvertures Hôtel de Ville : ..... 138 k€
- Église Notre-Dame : ..... 130 k€

### L'emprunt

En 2024, la ville a souscrit un emprunt de 3 millions d'euros auprès de la Société Générale. Les principales caractéristiques sont :

- Taux variable : Euribor 3Mois + marge de 0,42 % flooré à 2 %
- Durée : 15 ans

### Le fonds de compensation de la TVA

La ville perçoit une recette en lien avec les dépenses d'équipement réalisées en N-1. Pour 2024, la recette est de 1,66 M€.

### La taxe d'aménagement

Liée aux autorisations d'urbanisme, la taxe se stabilise au niveau de 2023 avec une perte de -35 k€ en 2024.

### La dotation forfaitaire des recettes d'amendes de police

Cette année encore, le produit des amendes de police (hors stationnement) progresse fortement +76 k€, soit 362 k€.

### Participations des propriétaires dans le cadre des opérations pour compte de tiers

Il s'agit essentiellement de remboursements à la suite de périls.

En 2024, les crédits comprennent également la prise en charge de la ville pour le solde des comptes de tiers (quai de Boisset/Place de la Batellerie ou de périls sans substitution).

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Décomposition	CA 2023 (€)	CA 2024 (€)	Évolution en € de CA à CA	Évolution en % de CA à CA
Excédent d'investissement reporté		2 568 076,84	2 568 076,84	
Dotations et fonds divers (remboursement taxes d'urbanisme) (10)	0,00	136 732,17	136 732,17	
Emprunts et dettes assimilées (16)	3 711 003,45	3 752 772,24	41 768,79	1,13
Immobilisations incorporelles (20)	497 175,10	566 445,09	69 269,99	13,93
Immobilisations corporelles (21)	3 360 449,87	5 047 717,47	1 687 267,60	50,21
Immobilisations en cours (23)	7 901 680,16	7 717 577,83	-184 102,33	-2,33
Autres immobilisations financières (27)	78 648,17	7 666,66	-70 981,51	-90,25
Subventions d'équipement versées (204)	190 725,76	694 192,52	503 466,76	263,97
Travaux de mise hors péril d'immeubles (454)	43 189,27	160 311,23	117 121,96	271,18
Travaux d'insalubrité (4581)	60 002,80	23 592,82	-36 409,98	-60,68
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 842 874,58</b>	<b>20 675 084,87</b>	<b>4 832 210,29</b>	<b>30,50</b>
Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	391 000,17	84 014,46	-306 985,71	-78,51
Opérations patrimoniales (041)	498 419,89	334 407,11	-164 012,78	-32,91
<b>TOTAL DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>889 420,06</b>	<b>418 421,57</b>	<b>-470 998,49</b>	<b>-52,96</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 732 294,64</b>	<b>21 093 506,44</b>	<b>4 361 211,80</b>	<b>26,06</b>

En 2024, les principales composantes en sont :

- les travaux : 7 717 577,83 €
- les dépenses d'acquisitions et aménagements : 5 055 384,13 €
- les subventions d'équipement : 694 192,52 €
- les frais d'études, concessions, licences, brevets : 566 445,99 €

Il convient d'y ajouter les opérations pour comptes de tiers qui s'élèvent à 183 904,05 € (travaux de mise hors péril).

Les opérations de travaux (8,135 M€) ont été les suivantes dans les différents secteurs (en k€) :

## Principales opérations réalisées en 2024

<b>SERVICES GÉNÉRAUX - ADMINISTRATION</b>	<b>2 073</b>
Ateliers municipaux	567
Hôtel de ville - travaux	356
Programmation P3/P2 - contrat d'exploitation	258
Salle la solitude	18
Salon blanc	651
Hôtel du Dauphin	10
Services techniques 31-51 rue Léon Gambetta	80
Mairie Annexe poste de Frais Marais	94
Divers bâtiments	40
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>538</b>
École Leclerc de Hautescloque	4
École les Capucines	4
École Bernard Delattre	30
École Ferdinand Buisson	3
École François Lemaire	46
École Jean Andrieu	2
École Paul Painlevé	52
École Denis Papin	234
École Sévigné	1
École Robert Mohen maternelle	30
École Robert Mohen primaire	56
École Fontellaye	5
École Victor Bufquin	14
École la solitude	5
École Jules et Léon Maurice	7
École maternelle tour des Dames	4
Cuisine centrale rue d'Albergotti	21
Cablage internet	22
<b>CULTURE ET LIEUX DE CULTE</b>	<b>1 193</b>
Conservatoire	9
Église Notre-Dame de l'espérance Dorignies	6
Église Notre-Dame	908
Église Saint Jacques	33
Collégiale st Pierre	26
Bibliothèque travaux	55
Musée de la Chartreuse	13
Hippodrome	106
Restauration des collections	36
<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>143</b>
Complexe sportif M. Theuriet	3
Complexe sportif parc Charles Fenain	3
Salle de gym Gayant	16
Salle des sports Templerie	3
Salle de sports Tour des dames	31
Salle d'escrime le Manège	7
Salle de sports M. Henneron	8
Stade Demeny	62
Stand de tir Cyprien Saurel	3
MJC	6

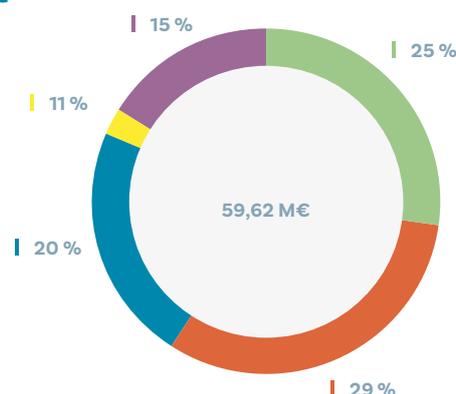
<b>INTERVENTIONS SOCIALES</b>	<b>1 650</b>
CCAS rue des Ferronniers	6
Centre social de Dorignies	35
Centre social de la Templerie	38
Maison de quartier la Roseraie	4
Maison de proximité	1 564
Rue de la ferme Bouée	3
<b>FAMILLE</b>	<b>80</b>
Crèches et garderies	
Jardin d'enfants rue des foulons	45
Halte Garderie rue de l'université	8
Crèche des huit prêtres	27
<b>LOGEMENTS - GARAGES</b>	<b>10</b>
Parc privé de la collectivité	9
Rue du Marais 14 garages	1
<b>JARDINS ET CADRE DE VIE</b>	<b>136</b>
Place Carnot	10
Parcs divers	63
Gestion du patrimoine arboré	63
<b>AMÉNAGEMENT URBAIN</b>	<b>2 284</b>
Avenue de Metz (reliquat)	53
Divers travaux de voirie	147
Dissimulation réseau	3
Eau et assainissement	6
Éclairage public diverses rues	50
Éclairage public - Économies d'énergie	751
Jalonnement	9
Quartier Caux	161
Réduction de vitesse	130
Réfection de chaussées	45
Réservation de trottoirs aux piétons	1
Rue des Moineaux et des Pinsons	50
Travaux fontaine place d'Armes	29
Voie douce bord de Scarpe	17
Place Schuman	6
Travaux ligne B	788
Vidéosurveillance	38
<b>COMMERCE</b>	<b>25</b>
Immeuble 124 rue de Bellain	7
Immeuble la Charpente rue de la Mairie	3
Immeuble 159 rue de Bellain	5
Immeuble 143 rue de Bellain	4
Immeuble 151 bd Vauban	5
137 rue de la Mairie	3

# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Au-delà de la présentation comptable, les dépenses courantes de la ville transcrivent avant tout les choix volontaristes de l'équipe municipales. Aussi, détaillées par politiques publiques, les dépenses de fonctionnement 2024 sont les suivantes :

## Répartition des dépenses de fonctionnement

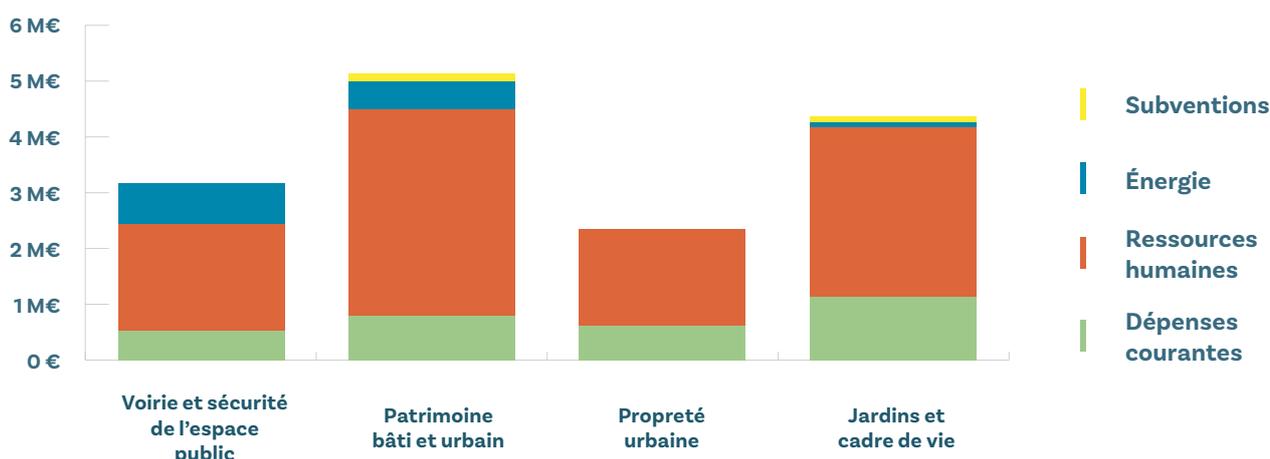
●	Cadre de vie transition écologique	15,01 M€
●	Sport culture et évènementiel	17,23 M€
●	Éducation enfance et jeunesse	12,19 M€
●	Sécurité, solidarité et action sociale	6,4 M€
●	Moyens généraux	8,7 M€



## CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cadre de vie et la transition écologique du territoire de la collectivité représentent un budget de 15,01 M€ réparti entre plusieurs postes :

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions	Total
<b>Voirie et sécurité de l'espace public</b>	<b>523 270 €</b>	<b>1 916 734 €</b>	<b>729 531 €</b>		<b>3 169 535 €</b>
Voiries communales et sécurité	370 567 €	1 916 734 €	31 906 €		2 319 207 €
Éclairage public	152 703 €		697 625 €		850 328 €
<b>Patrimoine bâti et urbain</b>	<b>795 316 €</b>	<b>3 685 352 €</b>	<b>502 889 €</b>	<b>154 752 €</b>	<b>5 138 309 €</b>
Propreté urbaine	612 565 €	1 727 566 €			2 340 131 €
Jardins et cadre de vie	1 128 118 €	3 044 774 €	82 595 €	111 090 €	4 366 576 €
	<b>3 059 269 €</b>	<b>10 374 426 €</b>	<b>1 315 015 €</b>	<b>265 842 €</b>	<b>15 014 551 €</b>



### VOIRIE : 3,17 M€

- 850 k€ pour l'éclairage public 9 000 points à travers le territoire,
- 402 k€ pour l'entretien des voiries, des ponts, etc. (dépenses courantes et énergie).

### GESTION DU PATRIMOINE BÂTI ET URBAIN : 5,13 M€

Dans les dépenses courantes, on peut trouver :

- entretien du patrimoine bâti : 673 k€
- le développement du commerce : 122 k€
- rencontre de l'immobilier : 3,1 k€

Les aides de la ville se répartissent :

- soutien à la vie associative : 128 k€,
- aide à l'installation des commerces : 26 k€.

### PROPRETÉ URBAINE : 2,3 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- dont 330 k€ pour la collecte et le traitement des déchets,
- dont 132 k€ au titre de la redevance spéciale versée à Douaisis agglo pour la collecte et le traitement des déchets,
- dont 7,9 k€ consacrés à la stérilisation des chats
- dont 5,3 k€ de prestation d'enlèvement des tags

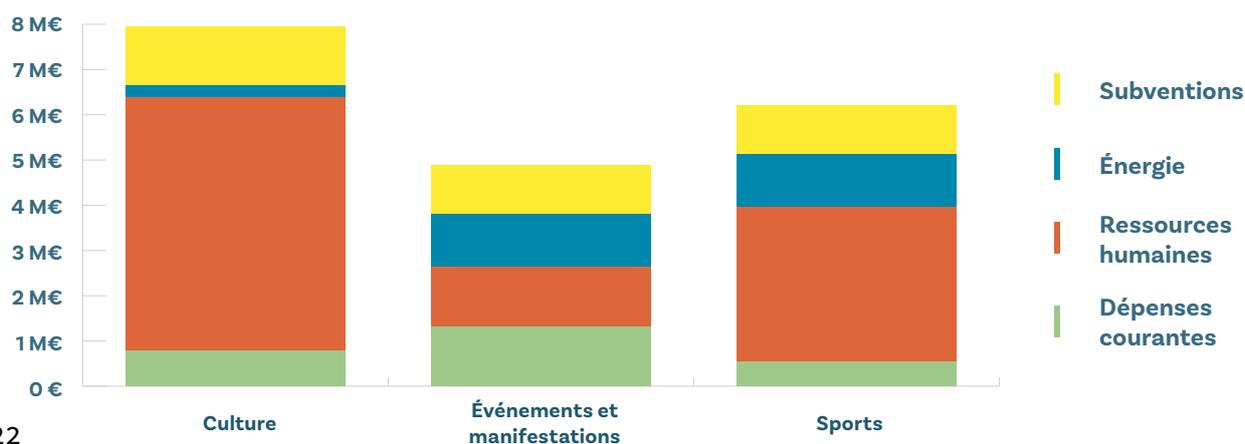
### CADRE DE VIE : 4,3 M€

Parmi les dépenses courantes, on peut citer :

- 586 k€ pour l'entretien des espaces verts,
- 111 k€ soutien à la vie associative,
- 113 k€ pour l'achat de plants et autres matériels horticoles,
- 35 k€ pour l'éco-pâturage,
- 30 k€ pour l'organisation du conseil national des villes et villages fleuris,
- 3,4 k€ pour l'organisation du concours des maisons fleuries.

## CULTURE, ÉVÉNEMENTS, SPORT

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
<b>Culture</b>	<b>760 096 €</b>	<b>5 591 674 €</b>	<b>276 998 €</b>	<b>1 291 098 €</b>	<b>7 919 866 €</b>
Conservatoire	77 598 €	3 608 231 €	72 092 €		3 757 921 €
Bibliothèque	84 435 €	778 402 €	81 935 €		944 772 €
Musée	153 590 €	767 684 €	64 048 €		985 321 €
Archives	10 176 €	188 672 €	13 481 €		212 329 €
Théâtre	434 296 €	248 685 €	45 442 €		728 424 €
Subventions culturelles				1 291 098 €	1 291 098 €
<b>Événements et manifestations</b>	<b>1 309 567 €</b>	<b>1 338 561 €</b>	<b>273 503 €</b>	<b>178 428 €</b>	<b>3 100 059 €</b>
<b>Sports</b>	<b>534 331 €</b>	<b>3 436 898 €</b>	<b>1 149 060 €</b>	<b>1 092 026 €</b>	<b>6 212 314 €</b>
	<b>2 603 994 €</b>	<b>10 367 133 €</b>	<b>1 699 560 €</b>	<b>2 561 551 €</b>	<b>17 232 239 €</b>



### CULTURE : 7,9 M€

En 2024, chacune des structures participe à la mise en œuvre d'une offre culturelle à destination de tous les publics.

Ainsi, on pourra retrouver :

- le conservatoire : 3,75 M€
- la bibliothèque : 944 k€
- le musée : 985 k€
- le théâtre : 728 k€

La ville consacre également un budget de 1,29 M € pour accompagner les associations culturelles.

### ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS : 3,1 M€

Ce budget recouvre les crédits ouverts pour l'organisation de manifestations telles que (liste non exhaustive) :

- Fêtes de Gayant et festival des Binbins : 455 k€ (dépenses courantes),
- Festivités d'hiver : 249 k€ (dépenses courantes),
- Cirque : 97 k€ (dépenses courantes)

### SPORT : 6,2 M€

Une part importante du budget des sports concerne l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs proposés aux usagers. Toutes dépenses confondues (dépenses courantes, RH, énergie) :

- Entretien des piscines : 2,20 M€
- Entretien des salles et terrains de sports : 1,73 M€
- 1,09 M€ sont aussi consacrés à soutenir les clubs dans la pratique du sport,
- Parc Jacques Vernier : 660 k€,
- Au-delà, un budget de 90 k€ de dépenses courantes est ouvert pour l'organisation de manifestations.

La ville soutient la vie associative pour l'organisation de divers événements pour un montant de 178 k€.

## ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

L'éducation, l'enfance et la jeunesse représentent un budget de 12,19 M€.

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Éducation, enfance et jeunesse	3 000 384 €	7 791 194 €	810 205 €	592 445 €	12 194 228 €



Une partie est fléchée pour la mise en œuvre dans le cadre du temps scolaire. Toutes dépenses confondues (dépenses courantes, RH, énergie) :

- pour proposer un service de restauration scolaire : 3,6 M€,
- à destination des écoles maternelles : 2,3 M€,
- à destination des écoles primaires : 1,3 M€,
- pour accueillir les enfants en garderie et en études surveillées : 991 k€,
- pour développer la Cité éducative « Douai-Waziers » : 266 k€,
- pour proposer des séjours découvertes ou classes de neige : 112 k€.

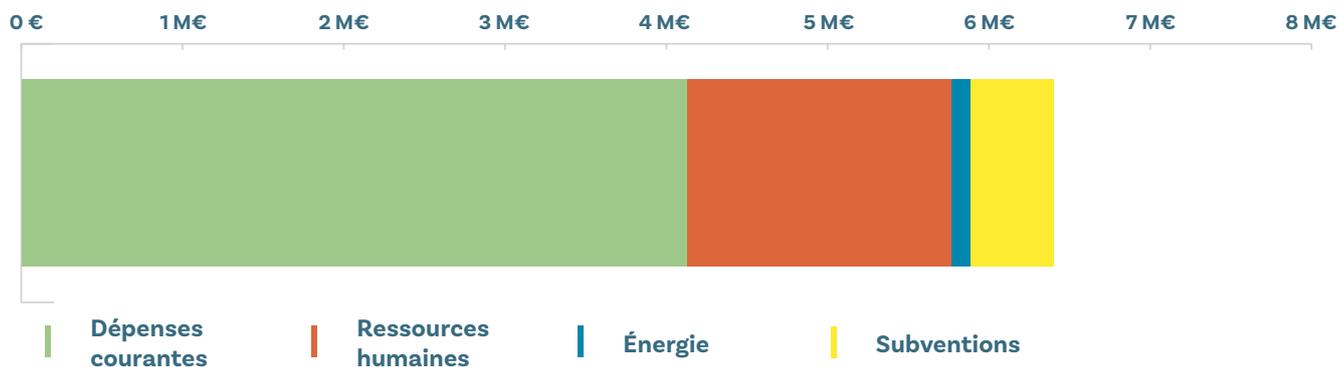
Une partie concerne le temps non-scolaire, toutes dépenses confondues (dépenses courantes, RH, énergie) :

- Développement d'une offre d'accueil dans les centres de loisirs : 853 k€,
- Développement d'une offre à destination de la jeunesse : 82 k€.

Il s'agit enfin de soutenir l'enfance via un subventionnement d'associations pour un montant de 592 k€.

## SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

	Dépenses courantes	Ressources humaines	Énergie	Subventions de droit commun	Total
Sécurité, solidarité et action sociale	4 127 117 €	1 640 230 €	117 467 €	518 593 €	6 403 406 €



**La solidarité et l'action sociale présentent un budget de 6,4 M€ réparti en plusieurs thématiques :**

- Le soutien aux politiques publiques développées par le CCAS via la subvention d'équilibre versée : 3,8 M€ (inclus dans les dépenses courantes),
- La sécurisation et la tranquillité des douaisiens : 1,4 M€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie) :
- La cohésion sociale : 605 k€ (toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie)

Enfin, la ville soutien la vie associative à hauteur de 518 k€.

## MOYENS GÉNÉRAUX

Les moyens généraux représentent quant à eux un montant de 8,7 M€, toutes dépenses confondues : dépenses courantes, RH, énergie.

Ressources humaines (non ventilées)	5 176 251,57 €
Intérêts de la dette	709 943,80 €
Parc automobile	435 750,34 €
Élus RH	454 319,72 €
Finances	876 845,71 €
Informatique	353 560,52 €
Affaires juridiques	360 159,12 €
Communication	173 613,82 €
Direction générale	78 028,77 €
Subventions	75 827,00 €
Marchés publics	4 034,40 €
État civil	8 643,01 €
	<b>8 706 977,78 €</b>

Ils regroupent le volet ressources humaines et les moyens nécessaires par secteurs d'activités nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Le parc automobile qui regroupe l'entretien et la location de véhicules, l'achat de carburant,
- Le fonctionnement du parc informatique et la maintenance des logiciels informatiques,
- Les assurances,
- La publication Douai notre ville,
- Etc.

# Ville de Douai

## Direction des Finances

